

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 1511

présenté par

M. Denaja

à l'amendement n° 1353 de Mme Mazetier

ARTICLE 6 C

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« interne »

les mots :

« mentionnée au premier alinéa du présent I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.